

COMPAGNIE DES TABACS DU CAMEROUN

création de la Banque de l'union parisienne,
de la [Compagnie générale des tabacs](#)
et de la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#)

Évitons le gaspillage de richesses
par Lucien Cornet,
sénateur,
membre de la commission des affaires étrangères,
des protectorats et des colonies
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1921)

Nous suivons depuis le mois d'avril, dans *L'Agronomie coloniale*, une longue et très intéressante étude sur la culture au Cameroun du tabac de Sumatra, due à M. l'ingénieur agronome Thillard ¹, directeur général de la Compagnie des Tabacs du Cameroun. Il est impossible d'être plus précis et plus complet que M. Thillard dans cette monographie, et nous nous garderons bien de risquer la moindre observation directe sur un travail où, comme tout le monde, nous n'avons qu'à nous instruire.

Mais nous voudrions attirer l'attention de M. Thillard et de ceux qui suivent son précieux exemple sur la nécessité de se défier d'un des résultats assez fréquents de la spécialisation : le dédain de ce qui n'est pas l'objet propre de son activité.

Par exemple, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'amertume et presque d'angoisse lorsque nous lisons des passages comme ceci :

« Le travail de déboisement (pour la préparation du terrain à planter en tabac) est mené rapidement au milieu des cris et de la joie de voir disparaître le sous-bois en premier lieu, puis les grands arbres, qui s'effondrent avec fracas. L'indigène a l'art particulier d'abattre sans discernement et quand on lui demande ce travail de déboisement, il le fait avec une réelle satisfaction et le poursuit avec ardeur. Sous le heurt des haches et des coupe-coupe, il se forme un amoncellement énorme qui ne pourra être réduit que par le feu. Le déboisement doit s'effectuer dès le début de sa saison sèche, c'est-à-dire en novembre et décembre. Après un ou deux mois, grâce à l'action du soleil, le sous-bois prend feu aisément, embrasant l'espace abattu, réduisant la moindre futaie en cendres. Les arbres plus gros et que la flamme a légèrement léchés sont alors repris par les scieurs de long qui les exploitent sur place. Les plus jolis arbres seront conservés de loin en loin. Les gros arbres, les fromagers par exemple, ne pourront être abattus que par l'amoncellement des matières non brûlées autour de leur base et un feu long, mais continu en aura raison, avec le temps.

En répétant différentes fois, après ramassage, cet. incendie et en créant des foyers autour des géants de la forêt, on arrivera, de proche en proche, à obtenir un terrain à peu près net qui ne sera plus tourmenté que par de nombreux troncs couchés, dont le temps aura seul raison et dans lesquels, la première année, on sera obligé d'établir de véritables escaliers quand ils se trouveront sur le chemin de ronde, afin de faciliter le passage. La cendre accumulée en certains points sera répandue avant le labour et

¹ Robert Thillard : major de l'École supérieure d'agriculture coloniale (1909-1910), inspecteur d'agriculture de 3^e classe en Afrique occidentale française, placé en congé hors cadres à compter du 1^{er} mai 1921.

apportera au sol l'élément potassique qui domine toute la culture du tabac. Tous les matériaux de construction récupérés sur place permettront d'alléger les frais de la plantation elle-même, à la condition que l'Européen qui assiste à ce déboisement l'ait surveillé comme une des parties intéressantes et primordiales de tout travail ultérieur. »

[PAS DE PLANÈTES DE RECHANGE À ÉPUISER]

Nos lecteurs nous remercieront de leur avoir transcrit, ce long passage, plein de mouvement et de couleur. Mais quelle joie dans la destruction ! Et quel dédain des sous-produits ! Ce n'est pas exploiter la planète, cela, c'est en abuser.

Il faut de la potasse pour la culture du tabac, c'est entendu. Mais serait-il impossible de consacrer une partie de cette végétation à faire autre chose que de la cendre ? On utilise les arbres qu'il est possible de débiter sur place, soit.

Mais que pensez-vous de ces fromagers dont le feu ne vient à bout « qu'avec, le temps » et qui restent pourrir là, si peu utiles qu'ils sont gênants. alors qu'en Europe, nous manquons de pulpe de bois pour éditer des thèses et des travaux scientifiques. Il y a là une sorte de gaspillage dont nul n'est personnellement responsable, qui est le fait des mœurs publiques, mais qui ne nous vaudra pas l'indulgence de la postérité.

Vous rappelez-vous certaines scènes des *Pionniers* de Fenimore Cooper. où l'on voit, aussi, les premiers colons en Amérique se livrer, avec une sorte de joie, à la destruction., assécher des étangs pleins de poissons pour en avoir quelques kilogrammes et chasser les pigeons à tête blanche avec des canons qui faisaient des massacres inutiles. Quel avenir réserverons-nous à nos arrière-petits-enfants, si nous continuons de ce train ?

Notre espèce n'aura pas des planètes de rechange à épuiser. Nous savons les dimensions de la nôtre : elle n'est pas si vaste que cela, et nous en viendrons vite à bout si l'on n'y prend garde et si l'on ne réfrène notre prodigalité démente.

Nous appelons de tous nos vœux le jour où il sera formellement interdit de toucher à un seul arbuste de nos forêts tropicales sans avoir fait la preuve que l'on a un plan d'utilisation. On ne cultive le tabac que dans les pays où l'on dispose de moyens d'évacuation pour les produits : chemins de fer et rivières. Au Cameroun, ces chemins de fer et ces rivières sont également capables de transporter des machines et des appareils capables de faire de la pulpe de bois avec les arbres, abattus, des planches, avec ceux qui sont utilisables dans la charpente, ou l'ébénisterie, de la potasse avec l'excès de cendres et de l'esprit de bois à partir des fumées de cet immense brasier.

C'est travailler pour le désordre que se montrer aussi peu ménager des ressources de la planète. Le désordre a des inconvénients qui sont graves ; on en viendra, à se demander s'ils sont plus grands que les abus du droit de propriété.

SOCIÉTÉ DES TABACS DU CAMEROUN (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 novembre 1922) (*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1922)

La Banque de l'union parisienne, la Compagnie générale des tabacs et la Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO] viennent de constituer cette société pour la création et l'exploitation de toutes plantations de tabacs, particulièrement au Cameroun.

Le capital est de 1 million en 2.000 actions de 500 francs, pouvant être porté dès à présent à 5 millions,. Il est créé 3.000 parts de fondateurs. Les premiers administrateurs

sont : MM. Cahen-Fuzier ², G[eorges] Guérin [adm. dél. Cie gén. tabacs et Tabacs de l'Indochine], M. [Marcel] Hirsch ³.

EXPLOITATIONS COLONIALES
Compagnie des Tabacs du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour la culture du tabac au Cameroun, le commerce de tous produits provenant des exploitations de la société ou d'autres.

Le siège est à Paris, 8, rue Laffitte.

Le capital est fixé à 1 million, en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Le conseil est dès maintenant autorisé à porter ce capital à 5 millions. En outre, il a été créé 3.000 parts bénéficiaires attribuées à : la Banque de l'Union parisienne ; M. Louis Hirsch, banquier, 8, rue Laffitte, à Paris, la Compagnie Générale des Tabacs et à la Compagnie Forestière Sangha-Oubangui, en rémunération de l'apport fait par eux d'une promesse consentie par le Ministre des Colonies d'un bail de cinq ans concernant la plantation de Nyombe Penja (Cameroun) et des accords intervenus avec la Société Agricole, Commerciale, industrielle d'Etudes pour les Colonies précédente exploitante de la concession.

Les premiers administrateurs sont : MM. Cahen-Fuzier, directeur de la Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat, Paris ; Georges Guérin, administrateur délégué de la Compagnie générale des tabacs, 62, avenue d'Iéna, Paris, et Marcel Hirsch, ingénieur E. C. P., 19, rue Lincoln, Paris.

COMPAGNIE DE TABACS DU CAMEROUN
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1922)

Comme nous l'avons annoncé sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour la culture du tabac au Cameroun, le commerce de tous produits provenant des exploitations de la société ou d'autres. Le siège est à Paris, 8, rue Laffitte. Le capital est fixé à 1 million, en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Le conseil est, dès maintenant, autorisé à porter ce capital à 5 millions. En outre, il a été créé 3.000 parts bénéficiaires attribuées à la Banque de l'union parisienne ; M. Louis Hirsch, banquier, 8, rue Laffitte, à Paris, la Compagnie générale des tabacs et à la Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO], en rémunération de l'apport fait par eux d'une promesse consentie par le ministre des Colonies d'un bail de cinq ans concernant la plantation de Nyombé-Penja (Cameroun), et des accords intervenus avec la Société agricole, commerciale, industrielle d'études pour les colonies, précédente exploitante de la concession. Les premiers administrateurs sont : MM. Cahen-Fuzier, directeur de la Banque de l'union parisienne ; Georges Guérin, administrateur délégué de la Compagnie générale des tabacs, et Marcel Hirsch, ingénieur E. C. P.

² Édouard Cahen-Fuzier (1877-1948) : docteur en droit, il fit carrière à partir de 1909 au sein de la Banque de l'Union parisienne qu'il représenta dans une vingtaine de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

³ Marcel Hirsch (1867-1926) : banquier, président fondateur de la Cie de culture cotonnière du Niger (1920). Voir [encadré](#).

CAMEROUN
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1923)

Sont nommés membres de la Chambre consultative du commerce, de l'industrie et de l'agriculture :

MM. Datasse, directeur au Cameroun de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui ; Pignard [*sic* : *Thillard*], directeur de l'exploitation Nyombé-Penja ; Brun, directeur au Cameroun de la Société du Haut-Ogooué [SHO] ; Paterson.

Modifications
(*Les Archives commerciales de la France*, 16 mai 1925)

Soc. Cie des TABACS du CAMEROUN, 8, Laffitte. — Transfert du siège 32, Taitbout. — 22 janv. 1925. — *Loi*.

Décret du 11 mai 1925

Approuvant une convention passée par le commissaire de la République française au Cameroun avec la Compagnie des tabacs du Cameroun et accordant à cette société, en vue de la culture du tabac, la concession à bail de terrains domaniaux situés dans ce territoire (*J. O.*, 21 juillet 1925, p. 6.863).

Modifications
(*Les Archives commerciales de la France*, 26 août 1925)

Soc. dite Cie des TABACS du CAMEROUN, 32, Taitbout, Paris. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 6.000.000 fr. — 10 juillet 1925. — *Petites Affiches*.

Annuaire des entreprises coloniales 1926/348 — Cie des tabacs du Cameroun (C.T.C.),

32, rue Taitbout, PARIS (9^e).

Tél. : Louvre 55-93. — Télég. : Ciconnic. — R.C. Seine 204.734.

Capital. — Société anon., fondée le 24 octobre 1922, 6 millions de fr. en 12.000 actions de 500 fr. libérées. — Parts bénéficiaires : 3.000, attribuées à : la Banque de l'Union Parisienne, M. Louis Hirsch, la Cie générale des Tabacs et la Cie forestière Sangha-Oubanghi en rémunération de l'apport d'une promesse consentie par le ministre des Colonies d'un bail de 5 ans concernant la plantation de Nyombé-Penja (Cameroun) et des accords intervenus avec la Société agricole, commerciale, industrielle d'études pour les colonies ⁴, précédente exploitante de la concession.

Objet. — Création et exploitation de plantations, notamment de tabacs.

Imp. — Tabacs et tous produits de l'exploitation (cacao, huile de palme).

Exp. — Matériel nécessaire à la plantation.

Siège d'exploitation. — Nyombé (Cameroun).

⁴ Liquidée par les soins de la CFSO (16 décembre 1920).

Conseil. — MM. Marcel Hirsch, Edouard Cahen-Fuzier, G. Guérin, comte G. de la Rochefoucauld, administrateurs.

LA DÉFENSE DU FRANC
LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
(*Le Temps*, 11 juin 1926)

Les souscriptions

Nous avons reçu directement de la Compagnie de culture cotonnière du Niger, 1.000 fr. ; Compagnie africaine de cultures industrielles, 1.000 fr. ; Compagnie des tabacs du Cameroun, 1.000 fr.; Compagnie des palmeraies du Cameroun, 1.000 fr.; Société de Bamako, 1.000 fr.; M. Marcel Hirsch, 5.000 fr.

Tabacs du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Marcel Hirsch, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1925, faisant apparaître une perte de 693.020 fr. 25.

Elle a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, du comte Gabriel de la Rochefoucauld ⁵, de MM. Josse ⁶, Superville ⁷ et Mitaranga ⁸.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
(*Les Documents politiques*, décembre 1926)

Le conseil d'administration comprend :
Georges Guérin, administrateur de la Compagnie des tabacs du Cameroun ;

NÉCROLOGIE
Mort de M. Marcel Hirsch
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1926)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Marcel Hirsch, fondateur et président du conseil d'administration de la Société de culture cotonnière du Niger* et de la Société des Tabacs du Cameroun.

Nous adressons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos plus sincères condoléances.

⁵ Gabriel de la Rochefoucauld (1875-1942) : homme de lettres, représentant de la Banque de l'union parisienne au conseil d'une dizaine de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁶ Adrien Josse : président de la Banque française de l'Afrique, puis de la Banque commerciale africaine. Voir [encadré](#).

⁷ Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

⁸ Mitaranga : du groupe marseillais Zafiropulo-Zarifi.

M. Marcel Hirsch était le beau-frère de M. André-Hesse, ancien ministre des Colonies.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

COMPAGNIE DES TABACS DU CAMEROUN
(*La Revue coloniale*, janvier 1927)

Assemblée du 21 décembre 1926. Les comptes, approuvés, se soldent par une perte de 334.469 francs.

Douala
Chambre consulaire de commerce
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1927)

Ont été élus :

Membres français :

MM. Boulestreau, Grenouilleau, Veron, Lalanne, Michaut, Duten, Beynis, Claude, Aptel, [Thillard](#), Raure, Schuller, Tabouret, Frelet.

.....

COMPAGNIE DES TABACS DU CAMEROUN
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1927)

Tenue le 27 décembre, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1926-1927, clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 822.759 fr. 33, qui vient en déduction de la perte antérieure de 1.027.489 francs 71. Le reliquat déficitaire de 204.730 fr. 38 a été reporté à nouveau.

La nomination de M. Henri Hirsch en qualité d'administrateur a été ratifiée.

Une première assemblée extraordinaire tenue ensuite a modifié l'article 3 des statuts en vue de l'extension de l'objet social à l'exploitation de plantations et concessions de toute nature. Comme conséquence, elle a décidé, en outre, que la dénomination serait désormais Compagnie des Tabacs et Plantations du Cameroun.

Le capital représenté par des actions de 500 francs sera divisé en actions de 250 francs, chaque action actuelle étant remplacée par deux nouvelles. Enfin, il a été décidé que le capital serait porté à 10 millions par l'émission de 16.000 actions de numéraire de 250 fr. Le conseil a été autorisé, en outre, à augmenter ultérieurement le capital de 5 millions, en une ou plusieurs fois, pour le porter ainsi à 15 millions de fr., le tout aux époques qu'il décidera. La quote-part des bénéfices attribués aux parts reste fixée à 20 % du solde disponible, après les prélèvements prévus aux statuts ; 3.000 parts nouvelles ont été créées ; le droit de rachat obligatoire conféré à la société a été supprimé. Les 3.000 parts nouvelles seront réparties entre tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Au cours d'une seconde assemblée extraordinaire, un commissaire a été nommé pour faire un rapport sur l'avantage résultant de l'attribution de partie des 3.000 parts nouvelles aux souscripteurs de l'augmentation du capital de 6 à 10 millions de francs.

LA VIE ECONOMIQUE
Dans les sociétés
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1928)

M. Thillard, ancien directeur de la Compagnie des Tabacs et de la Compagnie des Palmeraies du Cameroun, prendra, le 1^{er} septembre prochain, la direction générale de la Société forestière et agricole du Cameroun.

Douala
Chambre consulaire de commerce
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1928)

Voici la composition de la Chambre consultative de commerce et d'industrie du Cameroun :

Membres français :

Titulaires : MM. Boulestreau, Lalanne, Bouvier, Hey, Grenouilleau, [Thillard](#), Berthelot, Aptel, Petit, Dupenher, Canitrot, Guelfucci.

.....

Le *Journal officiel du Cameroun*, page 204, publie le décret du 29 décembre 1928 qui porte approbation d'un avenant à la convention du 7 mai 1925 accordant à la Compagnie des Tabacs du Cameroun une concession à bail de terrains domaniaux. L'avenant a pour objet de remplacer l'article 6 ancien par un nouveau texte grâce auquel le territoire est assuré de percevoir les avantages financiers qui lui ont été reconnus par la Convention, aussi bien sous le régime fiscal actuel que dans le cas où une taxe de sortie sur les tabacs viendrait à être : établie au Cameroun (*Togo-Cameroun*).

Compagnie des Tabacs et plantations du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928 clos le 30 juin dernier se soldant par une perte de 1 million 428898 fr. Compte tenu de la perte de l'exercice précédent, le solde débiteur total est de 1.633.628 fr., qui a été reporté- à nouveau.

Les nominations en qualité d'administrateurs du baron Jean de Gunzburg et de M. Péliissot ont été ratifiées.

TABACS ET PLANTATIONS DU CAMEROUN

COMPAGNIE DES TABACS ET PLANTATIONS DU CAMEROUN
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1929)

L'assemblée ordinaire du 29 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928, présentant un déficit de 1 million 633.628 francs, compte tenu de la perte du précédent exercice de 204.730 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. le baron Jean de Gunzburg et H. Péliissot.

La récolte des tabacs a causé une grosse désillusion, au point de vue qualité et au point de vue prix de vente. Des résultats meilleurs sont escomptés pour la prochaine campagne.

Il a été planté, en tant que cultures permanentes : 215 hectares de cacao, 282 hectares de palmiers et 2 hectares de café, ce qui porte les surfaces plantées en fin d'exercice à 540 hectares.

241 hectares ont été de plus préparés et plantés peu après la clôture de l'exercice. L'exploitation forestière a donné de bons résultats.

Compagnie des Tabacs et Plantations du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a régularisé la récente augmentation du capital social porté de 5 à 20 millions, par la création de 150.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal, émises à 110 francs

Les actionnaires ont ratifié, en outre, la création des 6.000 parts bénéficiaires nouvelles, dont le nombre total pourra éventuellement être porté à 15.000, après accord avec le gouvernement du territoire du Cameroun.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES TABACS ET PLANTATIONS DU CAMEROUN
 Société anonyme au capital de 20.000 000 de fr.
 divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Félix Delapalme, notaire à Paris,

Assemblées constitutives des 24 et 31 octobre 1922. Assemblées générales extraordinaires du 27 décembre 1927, du 24 août 1928, des 3 mai et 25 juin 1929

Droit de timbre acquitté au Cameroun.
Avis inséré au *Journal officiel* du territoire en date du 15 novembre 1929

SIÈGE SOCIAL À NYOMBÉ
(CAMEROUN)

PART BÉNÉFICIAIRE

Un administrateur (à gauche) : Rivaud ?

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Imprimerie Chaix, Paris

NOUVELLE DÉNOMINATION
PLANTATIONS DU NYOMBÉ-PENJA
Société africaine de culture
Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1929

L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques*, mars 1929)

CAHEN-FUZIER, Édouard

Directeur général : Banque de l'union parisienne.

Administrateur : Banque italo-belge (société belge), Compagnie française des Pétroles, Pétrofina (Société financière belge des pétroles), Véga (Société roumaine pour le raffinage des pétroles), Purfina-Transport, Société française de recherches au Venezuela (mars 1929), Édition et Librairie franco-américaine, Thés de l'Indochine, Palmeraies du Cameroun, [Tabacs et plantations du Cameroun](#), Culture cotonnière du Niger, Société de Bamako, Compagnie africaine de cultures industrielles.

L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques*, avril 1929)

LA ROCHEFOUCAULD, Comte Gabriel de

Administrateur : ... [Tabacs et plantations du Cameroun...](#)

Modifications

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 juillet 1929)

Cie des Tabacs et plantations du Cameroun, 26, bd Haussmann, Paris. Transfert du siège à Nyombé (Cameroun). — 3 mai 1929. — *Affiches Parisiennes*.

(*Journal officiel de la République française*, 25 novembre 1929)

31 octobre. — Arrêté autorisant la Compagnie des Tabacs et plantations du Cameroun à apposer sur des titres la mention d'acquiescement des droits de timbre

LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES AU CAMEROUN
(*Togo-Cameroun*, supplément au magazine mensuel de décembre 1929⁹)

Compagnie des tabacs du Cameroun (C. T. C.), 26, boulevard Haussmann, Paris. Société anonyme fondée le 24 octobre 1922. Capital : 6 millions. Création et exploitation de plantations, notamment de tabac. Siège d'exploitation : Njombé.

Compagnie des palmeraies du Cameroun (C. P. C.), 26, boulevard Haussmann, Paris. Société anonyme fondée le 6 août 1924. Capital : 1 million. Création et exploitation de toutes plantations, notamment palmiers à huile. Siège d'exploitation : Njombé.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE NYOMBÉ-PENJA

Culture cotonnière du Niger
(*Le Journal des finances*, 4 avril 1930)

[...] la Compagnie cotonnière du Niger a plus ou moins directement participé à la création des sociétés suivantes :

.....
La Compagnie des tabacs et plantations du Cameroun, fondée en 1922, augmenta d'abord, pendant les années suivantes, son capital par étapes successives, jusqu'à 10 millions ; mais en 1929, à la suite d'une forte perte, le fonds social dut être réduit de 10 à 5 millions, puis reporté à 20 millions. A la suite de cette opération, l'affaire semble être passée sous le contrôle du groupe de Rivaud et, ayant modifié son objet primitif, a également changé de dénomination : elle s'appellera désormais : Société des plantations de Nyombé-Penja.

(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1930)

Plantations de N'yombé Penja annonce la réduction de son capital social.

(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Société africaine de cultures de N'yombé Penja vient de décider la réduction de son capital social.

Plantations de Nyombé-Penja

⁹ Gérant : Hubert COLENTZ. Impr. A. TOURNON (Ing. E.C.P.), PARIS.

Société africaine de cultures
(*La Journée industrielle*, 7 mai 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 se dent, après 429.796 fr. d'amortissements, sans profits ni pertes, de même que pour l'exercice précédent. Le report de l'exercice 1930 figure toujours pour 8.381 francs.

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (SOCFIN)
(*Le Journal des finances*, 28 juillet 1933)

35.771 actions et 2.324 parts Nyombé Penja

(*La Journée industrielle*, 9 mars 1934)

Plantations de Nyombé-Penja. — Le comité de liquidation annonce qu'un second remboursement de capital de 20 fr. par action actuellement en circulation sera effectué à partir du 20 mars courant.

Banque des colonies
SOCIÉTÉ ANONYME
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 mai 1934
ANNÉE 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 juin 1934)

Cameroun

La Société des plantations de Nyombé-Penja, entrée en liquidation, a remboursé jusqu'à présent 44 francs français par action ancienne de 100 francs.



TITRE DE 25 ACTIONS
DE CENT FRANCS AU PORTEUR

EN LIQUIDATION

Deuxième répartition de 26 %
MARS 1934

Annuaire des entreprises coloniales, 1937 :
Société des plantations de N'Jombé Penja [Nyombé-Penja], 13, rue N.-D.-des-Victoires, Paris. — Palmiers à huile, cacaoyer.

AEC 1951/609 — Plantations de Nyombé-Penja, NYOMBÉ (Cameroun).
Correspondant : S. à r. l. *L. Martin*, 56, rue de la Victoire, PARIS (9^e).
Capital. — Société anon., 1919. 10 millions de fr. C. F. A. en 100.000 act. de 100 fr.
Objet. — Au Cameroun, plant. de bananiers, caféiers, palmiers.
Exp. — Bananes vertes et séchées, huile de palme, café.
Conseil. — MM. Albert Martin, présid. ; Louis Martin, Giard-Mercier, admin.

PLANTATIONS DE NYOMBÉ-PENJA

Société Africaine de Cultures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS C.F.A.
divisé en 50.000 actions de 2.000 FRANCS C. F. A. chacune, entièrement libérées

SIÈGE SOCIAL :

NYOMBE (République Fédérale du Cameroun)

Registre du Commerce Cameroun 367

ACTION DE DEUX MILLE FRANCS C.F.A.

A U P O R T E U R

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 046.252

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

UN ADMINISTRATEUR

A.P. Moratin
[Signature]

[Signature]

Recouppement 1970

Coll. Jacques Bobée

PLANTATIONS DE NYOMBÉ-PENJA

Société africaine de cultures

Société anonyme au capital de 100 millions de francs C.F.A.

divisé en 50.000 actions de 2.000 FRANCS C. F. A. chacune, entièrement libérées

Siège social : Nyombé (République fédérale du Cameroun)

Registre du commerce : Cameroun 367

ACTION DE DEUX MILLE FRANCS C.F.A.

AU PORTEUR

ENTIEREMENT LIBÉRÉE

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : Albert Martin

UN ADMINISTRATEUR : ?

Recouppement 1970

Papeterie financière, 41, rue Vivienne, PARIS 2^e
